

deuxième lecture du projet de loi C-80 et qu'en conséquence, après deux heures de débat, en vertu du Règlement de la Chambre des communes, il n'y aurait plus qu'une autre journée de débat. Dieu soit loué, le risque épouvantable d'un débat utile à la Chambre des communes avait été évité.

Je ne faisais pas partie de ces discussions entre M. Harvie Andre et ses homologues des partis d'opposition, je ne peux donc que spéculer au sujet de ce qui s'est dit. Mais il serait peut-être utile de savoir ce que son collègue, le sénateur Lynch-Staunton, pourrait tenter de faire au Sénat. Espérons qu'il s'abstiendra.

Le ministre a peut-être fait valoir que les députés de l'opposition avaient déjà passé 10 fois plus de temps que le gouvernement à débattre le projet de loi. Il a peut-être fait valoir que, le gouvernement ayant résumé sa position en 600 secondes, c'était, pour l'opposition qui avait déjà disposé de 7200 secondes, soit de deux heures entières, abuser du processus que d'exiger plus de temps. Il a peut-être demandé aux représentants des partis d'opposition de s'excuser publiquement d'avoir déjà gaspillé une telle partie du temps précieux de la chambre pour débattre ce projet de loi. Après tout, les ministériels avaient bien mieux à faire, bien que l'on ne sache jamais quoi au juste, que de former un quorum ou de participer au débat.

On ne peut que présumer que peu importe les arguments raisonnables avancés par le ministre, les députés de l'opposition ont continué de s'obstiner. Impossible de leur faire entendre raison. Ils ont continué de faire de l'obstruction pendant deux heures. Ce défenseur du Parlement n'avait d'autre choix que de donner avis de l'attribution d'une période de temps comme il l'a fait, probablement avec le cœur lourd, le lundi 8 juin.

Le mardi 9 juin, M. Andre a proposé la motion portant attribution de temps. Cette motion a été mise aux voix presque immédiatement, parce que le Règlement interdit tout débat de la motion. La chambre a alors examiné le projet de loi C-80 et le débat s'est terminé après quatre heures et vingt minutes. On a procédé au vote, et la mesure législative a été renvoyée à un comité.

Voilà où elle en était, après moins de sept heures de débat à la deuxième lecture. Il y a 295 députés à l'autre endroit, et il n'y a eu que sept heures de débat. J'imagine que le gouvernement pense que ces 295 députés avaient tous mieux à faire que de débattre le dynamitage du plus important programme social du Canada.

Si ce qui est arrivé à la Chambre des communes à la deuxième lecture est une parodie de la procédure parlementaire, car c'est bien de cela qu'il s'agit, à mon avis, compte tenu de l'importance de cette mesure législative, au moins le gouvernement a réservé son mépris pour les députés de cette chambre, y compris ses propres députés, qui, je suppose, aiment être dénigrés de cette façon. D'après ceux qui voulaient participer au processus, ce qui est arrivé par la suite en comité a été pire encore.

Le Comité législatif de la Chambre des communes sur le projet de loi C-80 a tenu sa réunion d'organisation le 11 juin. Le 15 juin, il a entendu le ministre responsable—non pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Benoît Bouchard, mais le ministre des Finances,

l'honorable Don Mazankowski. Nous voyons encore là où se situent les priorités. Du point de vue du gouvernement, le projet de loi C-80 ne concerne pas la santé ni le bien-être des Canadiens, mais vise plutôt à aider politiquement le ministre des Finances et le gouvernement.

Après que le ministre eut présenté son témoignage, la députée conservatrice, M^{me} Barbara Sparrow, a proposé que les audiences prennent fin mardi, le 23 juin, et que le comité n'entende plus de témoins passé cette date au sujet du projet de loi C-80. C'est bien ce qu'on dit à la page 1:41 des délibérations du comité.

Lorsque des députés de l'opposition ont fait valoir qu'il était injuste pour toutes les personnes qui souhaitaient comparaître de tenir toutes les audiences en-dedans de huit jours seulement, M^{me} Sparrow a finalement retiré sa motion, sur la proposition de la présidence. On avait bien essayé.

Le comité s'est réuni sept autres fois au cours de l'été en question avant de mettre fin à ses audiences, le 16 juillet. Pourquoi était-il si pressé de le faire puisqu'il n'a présenté son rapport à la Chambre que deux mois plus tard de toute façon? Quelle que soit la raison, la décision de mettre fin aux audiences à la mi-juillet a eu de malheureuses conséquences en ce sens que des groupes n'ont pas pu respecter les délais imposés par le comité.

L'Organisation nationale anti-pauvreté a soumis, en date du 16 juillet, un mémoire qui débute comme ceci:

L'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) n'est pas en mesure de comparaître devant votre comité. Nous le regrettons beaucoup, car nous estimons que le projet de loi C-80 est insuffisant et dangereux. Nous nous serions fait un plaisir de vous exposer notre position en personne.

La chose est impossible, toutefois, compte tenu du calendrier de vos audiences.

C'est fort malheureux, car nous avons des choses à dire au nom des familles pauvres[. . .]

Nous sommes réduits au silence par suite de la rigidité de votre calendrier, et nous contestons vivement cette situation.

Ce n'était qu'une des conséquences. D'autres groupes ou individus ayant comparu ont eu peu de temps pour se préparer et se sont sentis insultés et avilis par tout le processus. Ainsi, je vous fais part d'une lettre que notre porte-parole sur la politique sociale à l'autre endroit, M. David Walker, a reçue de Barbara Blouin de Tupper Grove, Nouvelle-Écosse. Mlle Blouin a comparu devant le comité législatif le 23 juin 1992, juste avant la fin des travaux du comité. Voici comment elle décrit son expérience. Elle débute en disant que le président:

[. . .] l'a interrompue au moment où elle commençait à peine son exposé et il lui a semblé ennuyé et impatient.

En fait, globalement, l'expérience a été pour moi des plus démoralisantes. Je commence à comprendre de plus en plus que la démocratie, sous le gouvernement de M. Mulroney, n'est que pure comédie. Quand on pense que presque tous les témoins appelés à comparaître ont critiqué le projet de loi C-80, (je l'avais déjà lu dans le *Globe & Mail*) mais que, néanmoins, le comité l'a adopté de force en s'appuyant sur sa majorité conservatrice, on ne peut qu'en conclure ceci: Le gouvernement n'écoute